

QUESTION D'ACTUALITE

A MONSIEUR LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Catherine BOURSIER, déléguée au territoire Val de Lorraine

Antony CAPS, vice-président délégué à l'éducation, à la citoyenneté et aux sports

Conseillers départementaux du canton Entre Seille et Meurthe

Maisons des services au public

Monsieur le Préfet,

Depuis de nombreuses années, les territoires ruraux sont confrontés à un défi majeur : innover pour enrayer la disparition des services publics. La lutte contre cette rupture d'égalité des citoyens devant l'accès aux services publics est un des impératifs qui conditionnera la réussite de la mutation de nos territoires ruraux.

Face à des besoins qui évoluent, à des contraintes qu'il faut intégrer, les élus se sont investis dans la recherche d'un nouveau service public adapté au secteur rural. Ce fut le cas notamment dans le cadre de l'accès aux soins, avec les maisons de santé pluridisciplinaires. C'est également le cas avec le développement des relais des services publics, même si certains territoires ne peuvent en bénéficier.

Lors du conseil des ministres du 24 juin 2015, la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, ont présenté une communication relative à la mise en œuvre des mesures arrêtées lors du comité interministériel de mars 2015, en faveur de l'accès aux services publics et à la santé dans les territoires ruraux.

Dans le cadre d'un accord avec La Poste, il est prévu d'atteindre l'objectif de 1 000 maisons des services au public d'ici fin 2016. A travers ce dispositif, il s'agit avant tout de maintenir l'effort de présence postale sur certains secteurs en garantissant une durée hebdomadaire minimale d'accès aux services.

Il est primordial aujourd'hui de renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité pour les usagers. Le dispositif évoqué permet de s'appuyer sur des bureaux de poste peu fréquentés pour enrichir l'offre de services.

Sur notre canton, la commune de Leyr est confrontée à la difficulté de maintenir un service de La Poste accessible au plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, il y a quelques mois, nous avons consulté votre prédécesseur sur la possibilité d'envisager la mise en place d'un tel dispositif sur ce secteur.

Nous souhaiterions, Monsieur le Préfet, compte tenu des critères qui s'appliquent à ce dispositif et des potentiels offerts par le bureau de poste de Leyr, savoir si une ou plusieurs maisons des services au public pourraient être envisagées sur le territoire d'entre Seille et Meurthe, et ce particulièrement à Leyr ?

Nous vous remercions.

Séance du Conseil Départemental du 21 septembre 2015

Question de Mme Catherine BOURSIER et de M. Antony CAPS : Territoires ruraux et maisons de services au public

Réponse de M. le Préfet :

Monsieur le vice-président,
Madame la conseillère départementale,

Vous avez souhaité savoir si une ou plusieurs maisons de services au public pourraient voir le jour sur le territoire d'entre Seille et Meurthe et notamment sur la commune de Leyr.

Je rappelle que le Premier ministre a décidé lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars dernier d'accélérer le plan de déploiement des 1000 maisons de services au public grâce notamment à un partenariat renforcé avec La Poste permettant de transformer un bureau de poste en maison de services au public pouvant accueillir dans ses locaux au moins deux des opérateurs suivants : la MSA, la CAF, la CPAM, la CARSAT, Pôle Emploi, le RSI et GRDF.

Au-delà du critère de fragilité sociale, les critères de sélection retenus pour l'installation d'une maison de services au public au sein d'un bureau de poste sont les suivants :

- une situation immobilière du bureau de poste permettant des aménagements,
- une amplitude hebdomadaire d'ouverture d'au moins 24 heures ; la moyenne de la liste des bureaux de poste en cible dans le département de Meurthe et Moselle étant de 29 heures.
- une fréquentation du guichet conforme à l'amplitude d'ouverture, permettant de garantir une activité minimum de la MSAP de nature à la rendre attractive pour d'autres opérateurs. La moyenne d'activité journalière jugée intéressante se situant à 70 clients par jour environ.

D'ores et déjà, 6 bureaux de poste¹ ont été identifiés dans le département répondant à ces critères et des contacts ont été pris ou sont en cours avec les élus locaux et l'ensemble des représentants des opérateurs concernés.

En revanche, d'autres formes de présence postale permettant de garantir la pérennité du bureau de poste peuvent être envisagées en concertation entre La Poste et les élus locaux.

En outre, le bureau de poste de Nomeny, répondant aux critères énoncés, a été ciblé pour accueillir une MSAP.

À ce titre, vous avez rencontré le lundi 14 septembre dernier le directeur régional de la banque et du réseau de La Poste de Lorraine-nord pour engager la réflexion autour de ce projet et avez convenu d'un échéancier pour faire avancer le sujet.

¹ Il s'agit des bureaux de BAYON, COLOMBEY-LES-BELLES, NOMENY, PONT-SAINT-VINCENT, VEZELISE et VILLERS-LA-MONTAGNE